

Yves BRUEL
Lieu-dit Escougne
46600 MARTEL
0565372084

10 décembre 2016

Madame la commissaire enquêtrice

Par le présent courrier je viens donner mon avis sur la demande d'autorisation d'exploiter de la SAS SOLEV, soumise à enquête publique.

Je suis allé mercredi 07 décembre dernier à la mairie de Martel consulter le dossier soumis à enquête publique concernant la SAS SOLEV. J'ai également pu lire plus en détail les documents publiés sur Internet sur le site de la Préfecture du Lot concernant cette enquête publique.

Je me permets de préciser que j'exploite un terrain agricole, en maraîchage biologique depuis l'année 2011 sur le site de la Carette, derrière l'intermarché de Martel (parcelle AL 191 et 333). Et que j'ai pu à de nombreuses reprises (souvent par temps couvert non pluvieux), « sentir » des odeurs « chimiques », les mêmes que celles senties en passant devant l'usine la SOLEV sur la route de Martel à Souillac.

Par ailleurs étant membre de l'association des parents d'élèves (APE) des écoles de Martel, j'ai pu suivre le dossier des problèmes de pollutions de l'usine la SOLEV à partir de l'été 2015, puisque des éléments ont été présentés par la mairie à l'APE à l'automne 2015 et que l'APE a écrit à Madame la Préfète à ce sujet en janvier 2016. L'association a d'ailleurs reçu une réponse de madame la Préfète à ce courrier en mars 2016, nous présentant le plan d'actions envisagé par l'exploitant de l'usine pour réduire les pollutions atmosphériques.

Enfin, même si je ne suis pas expert dans ce domaine, j'ai pu pendant ma carrière d'ingénieur dans la fonction publique de l'Etat mené une démarche visant à améliorer la qualité de l'air intérieur des locaux de la DDT du Lot en 2009-2010. Dans cette démarche j'ai fait réaliser un diagnostic de la qualité de l'air des locaux par la mesure de différents polluants chimiques (notamment des COV). C'est donc une problématique qui ne m'est pas inconnue. Et à mes yeux, elle est souvent négligée dans les approches environnementales alors que les enjeux sanitaires liés aux pollutions chimiques, quelle qu'en soit l'origine, sont très importants et nous commençons à en voir les conséquences sur le plan de la santé.

Voici mon avis sur le dossier d'enquête publique :

Sur la forme :

J'ai constaté, en mairie de Martel, l'absence dans le dossier d'enquête de l'avis de l'autorité environnementale (il est présent sur le site internet de la Préfecture). Or dans son avis l'AE porte notamment à la connaissance du public les conclusions de l'avis de l'agence régionale de santé (ARS), dans lequel cette agence donne un avis favorable avec réserves à la demande de l'exploitant, réserves portant sur une demande de suivi très régulier depuis fin 2016 à fin 2017 sur la mise en œuvre réelle du plan d'actions et les conséquences de ce plan d'actions (baisse des risques sanitaires). L'ARS souhaite également donner une autorisation limitée dans le temps (pour une nouvelle demande d'autorisation en 2018), j'imagine pour pouvoir réagir plus efficacement si les résultats attendus n'étaient pas atteints à la fin du plan d'action. C'est une manière de mettre en œuvre le principe de précaution et cela témoigne à mes yeux des doutes que peut avoir l'ARS sur la fiabilité de certaines données du dossier.

Ce document est important pour éclairer le public sur un dossier très complexe, qui tente de remédier à une situation fragile et sensible, et je suis étonné de son absence en mairie.